



Le 24 juin 2010

Renault s.a.s.

## RENAULT ÉLARGIT SON DISPOSITIF DE TÉLÉTRAVAIL

Le 22 juin 2010, la direction de Renault et trois organisations syndicales (CFDT, CFTC, CFE-CGC) ont signé un avenant à l'accord relatif au télétravail à domicile du 22 janvier 2007, qui assouplit les conditions d'accès à ce dispositif. Il permettra aux salariés de Renault s.a.s. (périmètre France) de télétravailler un jour par semaine, au lieu de deux minimum auparavant. Renault apporte ainsi une réponse concrète à une demande forte des salariés pour une organisation du travail plus souple et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. L'avenant entrera en vigueur le 22 juin.

## UN AVENANT POUR POPULARISER LE TÉLÉTRAVAIL AU SEIN DE RENAULT

L'avenant à l'accord relatif au télétravail, signé le 22 juin 2010, a pour objectif de développer largement ce mode de travail au sein de l'entreprise pour les salariés français.

En effet, le télétravail à domicile, en réduisant les temps de transport entre le domicile et le lieu de travail, permet de réduire notablement la fatigue et le stress des salariés, et leur offre plus de souplesse et de flexibilité dans l'organisation de leurs missions.

Il s'inscrit également dans la lignée des actions de Renault en faveur du développement durable, notamment en contribuant à la diminution des émissions polluantes, liées au transport.

Pour populariser le télétravail à domicile, l'avenant comprend deux évolutions majeures, qui ont été relayées, pour les salariés, par certaines organisations syndicales :

- le télétravail, qui auparavant pouvait être pratiqué deux à quatre jours par semaine, est désormais possible **un jour par semaine seulement**,
- il peut également être exercé **depuis une résidence secondaire en France**, et plus seulement depuis la résidence principale du salarié.

### Direction de la Communication

1967, rue du Vieux Pont de Sèvres – 92109 Boulogne Billancourt Cedex

Tel.: + 33 (0)1 76 84 64 69 – Fax: + 33 (0)1 76 89 08 56

Sites : [www.renault.com](http://www.renault.com) & [www.media.renault.com](http://www.media.renault.com)

© Renault - Direction de la communication / Corporate Communications

## **UN DISPOSITIF PLEBISCITÉ PAR LES TÉLÉTRAVAILLEURS EUX-MÊMES**

Instauré au sein de Renault s.a.s. par l'accord du 22 janvier 2007, le télétravail concerne tous les salariés, hormis, naturellement, ceux qui sont affectés à un poste fixe en usine. Il s'agit d'une démarche volontaire, laissée à l'initiative du collaborateur avec l'accord de sa hiérarchie, et à laquelle il peut mettre fin à tout moment.

Avec plus de 400 télétravailleurs actifs au sein de Renault aujourd'hui, ce nouveau mode de travail séduit un nombre croissant de salariés, parmi lesquels cadres et non-cadres, femmes et hommes sont représentés à parts égales. Actuellement, les trois quarts environ des télétravailleurs (73%) ont opté pour 2 jours de télétravail par semaine.

Les études menées auprès des télétravailleurs et de leurs managers témoignent d'un véritable plébiscite. Pour 100% d'entre eux, le télétravail permet un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle, est vécu comme un véritable levier de performance et offre des conditions de travail tout à fait satisfaisantes.

**Contact Presse** : Caroline DE GEZELLE - Renault Presse : +33 1 76 84 64 69

[www.media.renault.com](http://www.media.renault.com), [www.renault.com](http://www.renault.com)

### **Direction de la Communication**

1967, rue du Vieux Pont de Sèvres – 92109 Boulogne Billancourt Cedex

Tel.: + 33 (0)1 76 84 64 69 – Fax: + 33 (0)1 76 89 08 56

Sites : [www.renault.com](http://www.renault.com) & [www.media.renault.com](http://www.media.renault.com)

© Renault - Direction de la communication / Corporate Communications